

Programme du BPJEPS Activités Physiques et Sportives de la Forme

BP JEPS APSF

(Arrêté du 29 juillet 2025 – RNCP 41752)

Introduction

La fiche descriptive d'activités liste l'ensemble des activités conduites par les titulaires du brevet professionnel de la spécialité « Éducateur sportif » mention « Activités Physiques et Sportives de la Forme (APSF) »

Ces activités sont classées autour de trois blocs de compétences (BC) :

> BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

> BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

> BC3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Le titulaire du BPJEPS APSF intervient principalement auprès d'un public adulte et adolescent (parfois seniors ou jeunes sportifs), en salle de fitness, club de musculation, studio de coaching, entreprise, ou structure associative.

Il/elle conçoit et anime des séances et cycles dans les domaines suivants :

- Développement de la force, endurance de force, vitesse, masse musculaire, perte de poids.
- Progression sportive en musculation, haltérophilie, force athlétique.
- Activités de bien-être (souplesse, coordination, mobilité, récupération).
- Cours collectifs (cardio, bodyweight, small group training, etc.).
- Coaching individuel ou semi-individuel.

1/ Le contenu

Le diplôme obtenu est le BPJEPS APSF (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – mention Activités Physiques et Sportives de la Forme).

Le public concerné est essentiellement adulte, adolescent et senior.

Il/elle conduit un projet d'animation, de découverte, de perfectionnement et/ou d'initiation en encadrant des activités visant le maintien, l'entretien, le développement de la condition physique, la progression sportive et le bien-être, tout en assurant la protection des pratiquants et des tiers.

Il/elle élabore

- Il/Elle prend en compte et analyse le contexte, les attentes de la structure et adapte son action aux contraintes de celle-ci.
- Il/Elle identifie les caractéristiques des différents publics (adultes, seniors, adolescents, sportifs, personnes en perte d'autonomie...).
- Il/Elle analyse et prend en compte les attentes, besoins, capacités, niveau et disponibilité du public pour définir les objectifs de son action.
- Il/Elle élabore une progression ou un programme (cycle de 6 à 12 séances).
- Il/Elle hiérarchise les tâches et définit les moyens (choix des activités, méthodes, outils).
- Il/Elle prévoit les modalités, critères et outils d'évaluation.
- Il/Elle prépare sa séance en tenant compte du projet de la structure et des caractéristiques du public.
- Il/Elle justifie le choix des exercices, méthodes et techniques par ses connaissances scientifiques et pédagogiques.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Concevoir des programmes personnalisés ou collectifs.
- Utiliser des outils technologiques (ergomètres, applications, logiciels de programmation).

- Réaliser des bilans d'état de forme (tests de force, cardio, composition corporelle...).

Il ou elle réalise

- Il/Elle accueille et prend en charge les personnes.
- Il/Elle aménage et gère l'espace de pratique.
- Il/Elle présente l'objectif et le thème de la séance.
- Il/Elle donne des consignes claires de placement, respiration et exécution.
- Il/Elle adapte en temps réel aux capacités et réactions des pratiquants.
- Il/Elle met en place un échauffement et un retour au calme adaptés.
- Il/Elle observe, régule, corrige et sécurise la séance.
- Il/Elle gère un groupe hétérogène ou du coaching individuel.
- Il/Elle favorise l'autonomie et la motivation des pratiquants.

Il ou elle évalue et rend compte de son action

- Il/Elle évalue les effets de la séance/cycle (progression, satisfaction).
- Il/Elle propose des ajustements.
- Il/Elle rend compte à la structure et propose des évolutions.

Il ou elle développe des activités relatives à la gestion de la sécurité

- Il/Elle garantit l'intégrité physique et morale des pratiquants.
- Il/Elle respecte et fait respecter les règles de sécurité et d'hygiène.
- Il/Elle intervient en cas d'incident (gestes de premiers secours).

Il ou elle participe à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure

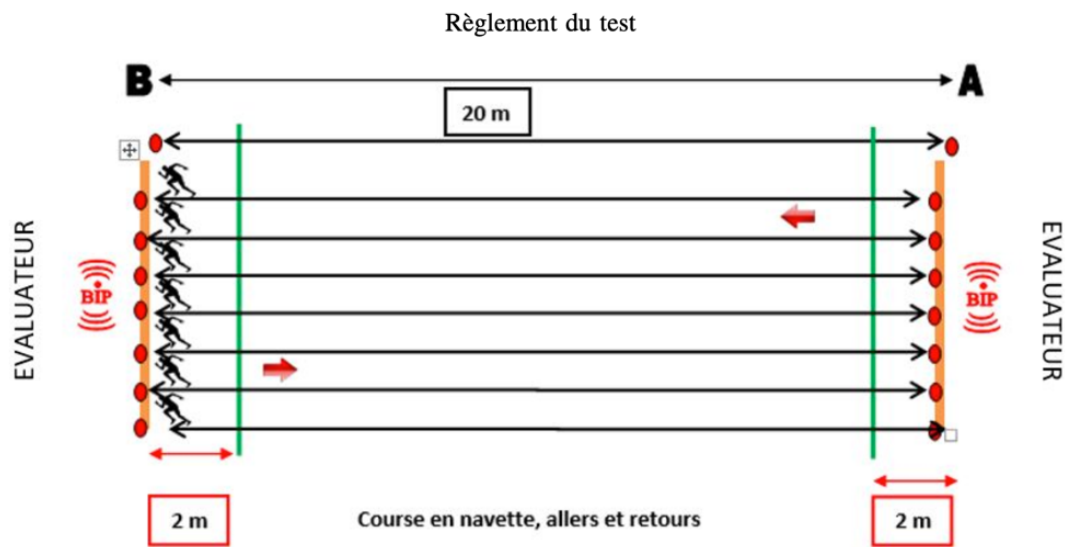
- Il/Elle participe à la programmation, à l'accueil, à la promotion et au développement de la structure.
- Il/Elle peut être amené(e) à animer des réunions, gérer du matériel, fidéliser la clientèle, etc.

2/ Les prérequis

Tests d'Exigences Préalables (TEP) obligatoires


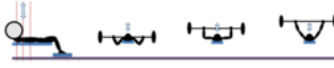
-Attention nouveaux pour APSF-

- Test navette Luc Léger (fin du palier 6 pour les femmes et fin du palier 8 pour les hommes)



- Test de démonstration technique en musculation.

Exercice	FEMME		HOMME	
	répétitions	pourcentage	répétitions	pourcentage
SQUAT	6 répétitions	90 % poids du corps	6 répétitions	110 % poids du corps
DEVELOPPE COUCHE	6 répétitions	60 % poids du corps	6 répétitions	90 % poids du corps

Exercice	Schéma	Critères de réussite
SQUAT		<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvements - Alignement tête-dos-fessiers - Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive - Hanches à hauteur des genoux - tête droite et regard à l'horizontal - Pieds à plat
DEVELOPPÉ COUCHE		<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvements - Barre en contact de la poitrine sans rebond - Alignement tête-dos-cuisses - Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc - Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules - Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement. - dans la phase basse, les coudes sont au minimum dans l'axe des épaules

- Test de démonstration technique d'un cours collectif (40 minutes) avec coach (suivi de cours)

- 5' d'échauffement
- 15' de renforcement musculaire (squats, pompes, fentes à droite/gauche)
- 15' de HIIT cardio (Jumping Jacks, Burpees, Run/Montées de genoux, Planche dynamique, Jump)
- 5' de retour au calme

Autres prérequis :

- Attestation de formation aux premiers secours (PSC ou SST valide).
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des APSF.

Passage de tests de sélection Oral et Écrit

Deux épreuves consécutives permettant la sélection des candidats sur la session de formation (20 places disponibles en parcours complet)

Écrit Coeff 1 : Sujet évalué sur la force de proposition et la capacité rédactionnelle (45')

Oral Coeff 2 : Échange sur le projet professionnel, sur le parcours sportif et professionnel et sur la formation (15')

Objectif : Permettre une sélection pertinente à l'entrée en formation avec des futurs stagiaires ayant une motivation certaine qui empêche tout abandon en cours de formation. Ce test sert à évaluer la cohérence entre la formation et le projet professionnel.

Positionnement

Document officiel permettant la relation des compétences, le savoir-faire, et le savoir-être du candidat en tenant compte d'éventuels allègements ou aménagement de formation.

Le positionnement est établi lorsque le stagiaire à valider les T.E.P et les tests de sélection. Il se réalise en deux étapes.

Étape 1 :

- ⇒ Le candidat remplit un document sur les compétences spécifiques en relation avec le diplôme.

Étape 2 :

- ⇒ Un entretien de 20 à 30 minutes est réalisé à l'aide d'un document pour établir le parcours individuel de formation. Il permet à un candidat de bénéficier, par décision de l'état en fonction de ses diplômes, de ses études ou de son expérience professionnelle, d'un allongement ou d'une réduction de la durée de sa formation. Il permet de faire le parcours individuel de formation et repérer les points fort ou points faibles de chacun. C'est un temps qui permet de gérer l'administratif et d'expliquer le déroulé de formation (heure de stage...).

Objectif : Le but est de réaliser le parcours individuel de formation. A l'issue de l'entretien il est déterminé avec le stagiaire ces droits en équivalence, ses possibilités d'aménagements et ses mises en garde sur les difficultés qui pourrait rencontrés en formation. Il est établi également un prévisionnel sur ses heures en structure de stage.

Contenu de la formation (par Bloc de Compétences)

Le diplôme est obtenu par capitalisation de 3 Blocs de Compétences.

Bloc de compétences	Volume horaire indicatif en centre	Contenu principal
BC1	97	Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation
BC2	69	Valoriser les activités et les projets de la structure
BC3	456	Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et cycles en APSF

Total centre de formation : 653 heures + 25 heures d'évaluation

Total en structure (alternance/stage) : 600h

Durée totale : 1278 heures sur 12 mois

3/ Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation est organisée sur douze mois, du 05/01/2027 jusqu'au 10/12/2027

Le stagiaire devra valider au minimum de 653 heures de formation, 25 heures d'évaluation et 600 heures en structure de stage avec un effectif minimum de 8 stagiaires et 20 stagiaires maximum.

Les apports théoriques et pratiques seront apportés du mardi, jeudi et vendredi par les formateurs. Le stagiaire aura le choix de suivre les cours et de pratiquer le sport du lundi au samedi.

Les apports théoriques et pratiques seront menés par cours en présentiel au centre de formation de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

BC3 : Apports théoriques et pratiques sur le BC le mardi et vendredi

BC1 et BC2 le jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Épreuve initiale : Les épreuves de certifications finales sont à réaliser au sein de l'organisme de formation en fonction des avancés des dossiers de chaque stagiaire.

Epreuve de rattrapage : Si le candidat échoue aux épreuves initiales, il aura la possibilité de se présenter sur un deuxième temps d'évaluation.

4/ Qualité de l'encadrement pédagogique (formateurs, méthodes pédagogiques) et technique (tuteurs, personnels chargés de l'assistante technique...)

a) La Direction

DAMIEN Christophe, Directeur/Président de ProSportConcept

LEFRANÇOIS Victoria, Assistante de direction

b) Les Formateurs principaux

DAMIEN Christophe, formateur BC1 BC2 BC3(BEES Athlétisme, Maîtrise STAPS, DU Préparation Physique et Évaluation des Performances, Certificat de la Préparation Physique des Sports de Haut Niveau, Préparateur Physiques Rugby à Marcousis)

DE MOLDER Pauline, formatrice des BC techniques du diplôme (BP JEPS AF AB)

Samuel GIOVENCO formateur des BC techniques du diplôme (BP JEPS AF B)

Gabriel LABARTHE formateur des BC techniques du diplôme (BP JEPS AF B)

LEFRANÇOIS Victoria formatrice des UC techniques du diplôme (CQP IF CC MPT)

5/ Moyens et modalités techniques et de suivi

a) La plateforme

La plateforme est un support du stagiaire en formation. Par un accès collectif par classe via un mot de passe donné en début de formation. Tous les cours proposés en présentiel sont également visible depuis cet espace dédié.

L'échange de dossier de formation, de devoir etc, se fait également depuis cette plateforme afin de déservir les documents aux bons formateurs et ainsi garder une traçabilité des échanges pédagogiques.

b) L'application WhatsApp :

Application obligatoire pour tous les stagiaires en formation. Permet de créer une zone d'échange or cadre de formation et créer un lien entre les stagiaires.

c) Méthode de communication formateur/stagiaire :

Chaque formateur à un accès direct aux différentes méthodes de communication avec les stagiaires :

- La plateforme pour proposer les cours
- L'échange via le groupe WhatsApp
- L'échange en direct pendant les cours
- Et le numéro de téléphone, mail en cas d'échange spécifique et particulier

d) Le livret d'accueil

Le livret d'accueil est un élément important dans le cadre de la formation, il permet aussi d'informer le stagiaire, que la structure d'accueil, c'est un document de liaison et d'apprentissage pour le stagiaire.

Le livret reprend l'intégralité des informations de la formation :

- Règlement intérieur
- Organigramme
- Ruban pédagogique
- Modalités de certification et les dates
- Fiches de suivi stage, animation
- Fiche de séances
- Période de certification
- Modalité de suivi en cours de formation et données obligatoires
- Retour de séance par les formateurs et tuteur

6/ Visite de stage

Le coordinateur, DAMIEN Christophe réalise 2 visites de stage par an au minimum (et jusqu'à trois) sur le lieu de stage du stagiaire avec un protocole stricte et un compte rendu à faire visible par le stagiaire lui-même, le tuteur et l'équipe pédagogique.

Cette visite a pour objectif de faire évoluer le stagiaire en formation en identifiant les points suivants :

- Identifier le rôle et les missions du stagiaire
- Identifier le rôle et les missions du tuteur
- Identifier le comportement du stagiaire en entreprise (Autonomie, ponctualité, professionnalisme...)
- Identifier les « savoir-faire » du stagiaire en entreprise

Un bilan est ensuite réalisé avec le stagiaire pour identifier les apprentissages et des perspectives à venir

7/ Évaluation de la formation / suivi de formation

L'évaluation du stagiaire se fait tout au long de l'année afin de lui garantir une réussite aux épreuves finales.

Les moyens mis en place sont identiques à ceux proposer pour l'organisation et le suivi de cours.

Valider les épreuves finales, ne garantit pas la validation du diplôme du stagiaire.

En effet, les fiches de certifications des épreuves finales sont envoyées à un jury plénier de la DRAJES en fin de formation, qui évalue la pertinence du commentaire et l'avis des jurys présents sur la certification.

Une fois l'accord définitif donné, un procès-verbal justifie l'obtention du diplôme du stagiaire, sa sortie peut se faire jusqu'à 2 mois après la fin de formation.

En l'attente de la sortie du procès-verbal, l'organisme de formation établie une attestation de fin de formation en y précisant l'assiduité du stagiaire et la validation ou non de ses épreuves. Les dates de formation et le nombre d'heure de cours et de stage effectué sont également indiqués.

8/ Tarif de formation

Le tarif de formation est fixé à 5 900,00 €

9/ Accessibilité et normes handicap

Établissement aux normes PMR, référent handicap M. DAMIEN Christophe.

Pour chaque personne en situation de handicap, un livret d'accueil spécifique est remis au stagiaire. S'agissant d'un parcours en formation professionnelle dans le sport, chaque situation de handicap doit être contrôlé et vérifié par la médecine du sport du CHU de Bordeaux rattachée à la DRAJES Nouvelle-Aquitaine.

Le médecin du sport avise et écrit les aménagements possibles sur la formation qui doit ensuite être validé par la DRAJES N-A et appliqué par le centre de formation accueillant le stagiaire.

La chronologie classique pour l'intégration au BP JEPS

- 1) S'inscrire à une session de TEP avec le Certificat médical et la CNI à jour
Possible ici : <https://www.tep-aquitaine.fr>
- 2) S'inscrire à une session PSC
Possible ici : <https://sudouestsecourisme.com/formation/psc/>
- 3) Juillet-Août : Réaliser des périodes d'immersion au sein des salles pour confirmer un projet professionnel (rythme, condition d'exercice, planning, etc.).
- 4) D'avril à septembre : Réaliser une période d'immersion au sein du centre de formation afin de visualiser les attendus de fin de formation et appréhender les méthodes d'apprentissage et de suivi mis en place. Ceci permet également d'échanger avec les stagiaires qui suivent la formation (difficultés rencontrés, projet professionnel en cours, etc.)
Possible en prenant rdv par sms au : 07 69 69 76 63
- 5) Octobre : Lancer les financements de formation (CERFA apprentissage, Devis France Travail, mobilisation du CPF, etc.)
Accompagnement individuel avec Victoria au : 07 69 69 76 63 ou par mail : victoria.prosportconcept@gmail.com
- 6) Décembre : Passage des TEP si pas déjà fait et passage des tests de sélection (Oral/Écrit) au centre de formation – Sur convocation -

ANNEXES

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME »

<p>Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques et sportives de la forme » est en capacité d'assurer en autonomie, la réalisation de ses animations et d'accompagner le développement de sa structure au travers d'une analyse des besoins des différents publics, d'une adaptation de ses activités à différentes finalités et contextes et d'une compréhension de l'écosystème dans lequel évolue sa structure.</p> <p>Il est force de proposition sur l'évolution de l'offre d'activités de sa structure et est en capacité de mener de nouveaux projets s'inscrivant au service du projet de sa structure, de sa politique et de sa stratégie de développement. Il promeut l'offre d'activité de sa structure et plus généralement favorise et encourage la fidélisation du public dans les disciplines sportives de la forme et celles associées.</p> <p>Son action s'inscrit dans un cadre défini par le responsable de structure. Elle n'a pas vocation à engager la structure dans la recherche ou la mobilisation de moyens humains, matériels ou financiers sans validation du responsable de la structure et n'implique pas de management d'équipe, ni de transmission de compétences.</p> <p>La majorité des emplois susceptibles d'être offerts au titulaire d'un BPJEPS « activités physiques et sportives de la forme » se situent au sein des structures privées relevant du secteur marchand : centres de fitness, franchises ou structures indépendantes. Les emplois proposés se déclinent également, en nombre plus réduit : - dans le secteur associatif : clubs omnisports ou clubs affiliés à la Fédération française d'haltérophilie musculation ou à la Fédération française de force - établissements de santé, centres de prévention ; - comités d'entreprise.</p> <p>Le métier est souvent exercé, en autoentreprise, à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs.</p> <p>Le titulaire d'un BPJEPS « activités physiques et sportives de la forme » conçoit des séances permettant de sécuriser l'activité, d'entretenir la motivation du public et de faire progresser les participants en améliorant leur niveau de pratique. Il adapte ces séances, le matériel disponible, l'environnement de pratique etc. aux caractéristiques de tous les différents publics et à une pluralité de finalités dans le champ des activités physiques et sportives de la forme. Il anticipe les phénomènes qui peuvent compromettre le bon déroulement de l'activité en tenant compte du niveau et des caractéristiques du public dont il a la charge.</p> <p>En proposant aux pratiquants des apprentissages permettant une progression sportive en musculation, en haltérophilie ou en force athlétique, il permet à ces derniers de prendre part, le cas échéant, aux premiers niveaux de compétitions et les y accompagne.</p> <p>Chacune des activités physiques et sportives correspondant aux trois domaines mentionnés à l'article 3 du présent arrêté peut être conduite par le titulaire du BPJEPS « activités physiques et sportives de la forme » en grand collectif, en petit collectif « small group » et en coaching individuel.</p>			
REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
<i>Descrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	<i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	<i>Les modalités d'évaluation des trois blocs de compétences sont détaillées en annexe III du présent arrêté</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION
BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)			
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la réalisation d'un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement. - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le

			<p>champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage).</p> <p>- Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.</p>
<p>A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics</p>	<p>C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap</p>		<p>Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.
<p>A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous</p>		<p>Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaires, analyses documentaires... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire.
	<p>C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public</p>		<p>Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond. - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.
	<p>C.1.3.1. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus</p>		<p>Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...
	<p>C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au</p>		<p>Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées.</p>

	<p>regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Il vérifie que les activités prévues sont réalisées. - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités. - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus. - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires. - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités.
<p>A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis</p>	<p>C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre</p>		<p>Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives. - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre. - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives.
	<p>C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts</p>		<p>Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats. - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux. - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental. - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.
	<p>C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités</p>		<p>Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou auraient pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvre.
<p>(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure. La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles, aux niveaux 5 et suivants. Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances – au sens de l'article L. 6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »</p>			
<p>BC 2 - VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU SPORT OU DE L'ANIMATION</p>			
<p>A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la réalisation d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.</p>	<p>Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés. - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions.

		<ul style="list-style-type: none"> * Permettent d'atteindre la ou les finalités du cycle de séances définies(s), * Tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des participants, * Tiennent compte de l'environnement de pratique (lieu, matériel disponible, équipement...) des activités de la forme. <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre la cohérence entre le lieu de pratique défini pour chacune des séances, les situations proposées et les caractéristiques des participants, notamment leur niveau de pratique. - Il précise et argumente la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances. - Il explique comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des situations proposées, des réactions des participants, de leurs caractéristiques et des progressions identifiées.
	<p>C.3.1.3. Définir des méthodes et outils pédagogiques en prenant en compte les techniques et méthodes scientifiques actualisées ainsi que la finalité du cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vue de favoriser une progression sécurisée</p>	<p>Le candidat présente les méthodes et outils pédagogiques utilisés lors des séances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les informations recueillies via des ressources fiables et diversifiées pour concevoir des séances d'initiation ou d'apprentissage : principales caractéristiques, règles et consignes de sécurité de ces activités, techniques et technologies utilisées, lieux et différentes modalités de pratiques ... - Il démontre en quoi les méthodes et outils pédagogiques utilisés tiennent compte des techniques et méthodes scientifiques actuelles en vue de concevoir des séances d'initiation ou d'apprentissage en sécurité permettant de favoriser la progression. - Il démontre de quelle manière il prend en compte la finalité du cycle de séance. - Il justifie la progression des pratiquants.
A.3.2. Préparation de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme	<p>C.3.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur</p>	<p>Le candidat présente la démarche conduite pour assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que le lieu de pratique est en adéquation avec l'activité physique et sportive et le niveau de pratique des participants. - Il présente les autorisations éventuelles à demander. - Il présente les matériels de sécurité nécessaires. - Il précise la manière dont il a tenu compte des risques liés à l'activité physique et sportive et au lieu de pratique. - Il précise les ajustements à réaliser, le cas échéant, à l'approche de la séance.
	<p>C.3.2.2. Vérifier les ressources matérielles nécessaires à la réalisation et à l'adaptation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que de leur bon fonctionnement</p>	<p>Le candidat présente la démarche conduite pour la préparation de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise les ressources humaines et matérielles mobilisables par la structure pour la séance. - Il explicite comment il s'est assuré de la disponibilité des équipements et des conditions d'utilisation du matériel nécessaire compte tenu des caractéristiques de l'activité ou des activités physiques et sportives envisagées.
A.3.3. Conduite de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme	<p>C.3.3.1. Accueillir les pratiquants en présentant les objectifs, les règles et consignes de la séance des activités physiques et sportives de la forme et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à leur implication et garantir leur intégrité physique,</p>	<p>Le candidat démontre comment il met en œuvre le temps dédié à l'accueil du ou des participants en début de séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite les leviers utilisés pour instaurer une relation et un climat de confiance avec les participants, notamment les débutants. - Il présente les objectifs généraux et le déroulement de la séance.

	<p>notamment ceux en situation de handicap</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Il indique comment il s'assure de la bonne compréhension, du déroulement de la séance par les participants. - Il précise comment il repère et prend en compte les difficultés des participants, notamment celles rencontrées par les publics débutants et/ou en situation de handicap.
	<p>C.3.3.2. Conduire en sécurité une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur les situations pédagogiques, méthodes et outils prévus, en démontrant sa maîtrise technique en vue d'atteindre les objectifs de la séance, favoriser la progression et l'autonomie des pratiquants</p>		<p>Le candidat démontre comment il interagit avec le ou les participants au cours de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il argumente les choix d'animation et les ajustements effectués au cours de la séance. - Il écoute le/les participants tout au long de la séance et prend en compte les besoins éventuellement repérés. - Il valorise les réalisations du ou des participants, afin d'entretenir leur motivation. - Il prévient et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits. - Il propose aux participants un temps de retours/réactions sur la séance. - Il clôt la séance en échangeant des informations avec les participants, en vue de recueillir des feedbacks utiles à l'amélioration de son encadrement et à la prise en charge du ou des pratiquants.
	<p>C.3.3.3. Repérer les risques ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants durant la séance des activités de la forme en identifiant les besoins d'accompagnement, afin d'apporter des conseils ou des adaptations pour prévenir les blessures ou intervenir en cas d'incident ou d'accident</p>		<p>Le candidat accompagne la progression pédagogique en sécurité tout au long de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il observe les participants pour identifier les critères de réussite dont les freins ou difficultés éventuellement rencontrés. - Il veille à la sécurité et au bien-être des participants. - Il repère les besoins d'accompagnement individuels. - Il explicite les choix effectués pour accompagner les participants en s'appuyant sur les techniques spécifiques (méthodes pédagogiques et scientifiques fiables) aux activités de la forme supports de la séance : conseils, choix du ou des exercices, démonstrations, optimisation de gestes techniques, identification du volume et l'intensité de travail, temps et modalités de récupération etc ... - Il explicite comment il intervient en cas de risque identifié ou de situation d'accident (il active une chaîne de secours).
<p>A.3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme</p>	<p>C.3.4.1. Analyser une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur le déroulement prévu et celui réalisé au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations et/ou remédiations</p>		<p>Le candidat fait un bilan d'une séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il analyse son action au regard de la conception, de la préparation et de la conduite de la séance. - Il met en évidence les points forts de son action et ses axes d'amélioration. - Il précise s'il a observé une progression de la part des participants au cours de la séance qu'il illustre par des exemples et présente les moyens et outils utilisés. - Il identifie et argumente un ou plusieurs écarts éventuellement constatés, entre le prévisionnel et le réalisé. - Il identifie et argumente les améliorations et ou les remédiations à apporter ou apportées à la séance.

	<p>C.3.4.2. Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis, en prenant en compte les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques</p>		<p>Le candidat réalise le bilan du cycle de séances au regard des objectifs et finalités définis et des résultats obtenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il donne un exemple de résultats observables parmi les suivants : social, éducatif, culturel, sportif, bien-être, environnement, ... - Il précise en quoi le cycle de séances s'intègre au projet de la structure et son environnement. - Il précise en donnant des exemples concrets en quoi le cycle de séances a permis de servir les dimensions éducatives et citoyennes^(*). - Il dresse un bilan de la programmation de son cycle et justifie ses choix à partir d'indicateurs objectifs. - Il explicite de quelle manière il a tenu compte des besoins du public accueilli tout au long du cycle de séances. - Il identifie et argumente les améliorations et l'évolution à apporter au cycle de séances.
<p>(*) Au niveau 4, le professionnel conçoit et met en œuvre des activités d'apprentissage qui peuvent permettre aux pratiquants de progresser dans sa discipline sportive, de se préparer et de prendre part, le cas échéant, aux premiers niveaux de compétitions, telles que définies par la Fédération concernée. Ces activités telles qu'entendues ici pour le niveau 4 sont donc bien distinctes de celles associées au niveau 5, pour le DEJEPS mention « perfectionnement sportif »</p>			

(i) Par exemple : le respect de la dignité et la préservation de l'intégrité physique et morale des publics, en particulier les mineurs, en toute circonstance / la connaissance des principes de la République, la laïcité et la prévention ainsi que la détection de la radicalisation / la prise en compte des diversités et la lutte contre toutes les formes de discriminations/ la prise en compte des enjeux et objectifs du développement durable et de la transition écologique.

			<ul style="list-style-type: none"> - Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités. <p>Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuel, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés, et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques.
	C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous		
A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation		<p>Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité. - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
	C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics		<p>Le candidat présente un support de promotion de son animation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend en compte le public visé dans son message. - Il invite au travers du message à participer à l'animation. - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi.
BC 3 – CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE* DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE			
A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme	C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin de s'adapter au contexte de la structure	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un document relatif à la conception de deux cycles de séances d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme 2. une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat présente sa démarche de conception de séances ou d'un cycle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances. - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement de chaque séance tiennent compte des fondamentaux et spécificités techniques de l'activité (méthodes pédagogiques et scientifiques fiables) ou des activités de la forme dans le cadre des séances. - Il démontre de quelle manière il tient compte des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des publics. - Il démontre de quelle manière il tient compte des dimensions éducatives et citoyennes⁽¹⁾ dans le contenu et le déroulement de la séance. - Il explicite comment et à partir de quels observables il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des participants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des apprentissages effectués.
	C.3.1.2. Fixer les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives de la forme, en tenant compte des pratiquants visés, notamment ceux en situation de handicap, en vue de répondre à la finalité du cycle		<p>Le candidat présente sa démarche de conception sur chacune des séances du cycle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les objectifs spécifiques, le contenu, le déroulement, les conditions de réalisation ainsi que les méthodes et outils mobilisés pour les atteindre et en vérifier l'atteinte. - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement des séances, tels que prévus :